

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le 25 JAN 2024

N° 24-00056 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, précédemment placé sur la liste d'attente au concours direct de recrutement de quatre-vingt-dix (90) élèves Maïeuticiens, session 2023, est déclaré admis en remplacement d'un candidat défaillant.

C'est :

Admis

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
6°	DAO DOROSSO	003654-182-01	B10672291	31/12/92

Arrêté la présente liste à un (01) admis.

Défaillant

RANG	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
42°	ZOUNDI ADAMA	013977-182-02	B10361438	05/01/01

Arrêté la présente liste à un (01) nom.

Le candidat déclaré admis est invité à prendre attache avec l'Ecole Nationale de Santé Publique(ENSP), dans les plus brefs délais.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,  
le Secrétaire Général



  
**Hamidou SAWADOGO**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon